

Décision n ° 2020-JMB-147

Délégation de signature

LE PRESIDENT

Vu le code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment ses articles L.712-1, L.712-2, D.714-77 à D.714-82 et R.719-51 à R.719-112 ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;
Vu la charte de l'achat public de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 07/06/2010 relatif à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;
Vu la délibération 2020/01/CA-003, en date du 20 janvier 2020 portant M. Jean-Marc Broto à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
Vu l'arrêté de nomination en date du 23 avril 2019 de Patrice Bernouin en tant que directeur général des services adjoint du domaine Patrimoine, Logistique, Prévention et Sécurité (DPLPS) de l'université Toulouse III-Paul Sabatier .

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Patrice Bernouin, directeur général des services adjoint du domaine Patrimoine, Logistique, Prévention et Sécurité, à l'effet de signer, au nom du président de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

1.1 Domaine financier

- engagement juridique de dépenses de fourniture, de service, de personnel (vacations et heures complémentaires) et de mission après vérification de la disponibilité des crédits et de la régularité de l'achat au regard des règles fixées au point 1.2 pour le centre de responsabilité budgétaire suivant :

Centres de responsabilités budgétaires	Centres financiers
N2_100 PATRIMOINE LOGIS.	100A01 Viabilisation. Entretien 100A02 Op.Immobilières 100 A03 logistique/SPS sauf les frais relatifs aux missions

- certification du service fait (états de frais de déplacement, factures, état des heures complémentaires et vacations) et liquidation des états de frais de déplacement de ce même centre de responsabilité budgétaire.
- certification de l'acquisition du droit pour les recettes de ce même centre de responsabilité budgétaire.

1.2 Marchés publics

- actes relatifs aux marchés de fournitures, de services et de travaux pour les achats non couverts par un marché existant transverse et inférieur à 50 000€ HT (sur un même groupe de marchandise et sur l'ensemble de l'année civile). Monsieur Patrice Bernouin est responsable de la mise en œuvre des procédures de marché dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et de la charte de l'achat public de l'Université, à l'exclusion des avenants, des lettres de notification de pénalités et des mises en demeure, des décisions de reconduction ou de non reconduction desdits marchés.

1.3 Domaine de la gestion des personnels

- les autorisations d'utiliser un véhicule de service ou un véhicule personnel pour les besoins du service ;
- les ordres de missions des personnels fonctionnaires, contractuels affectés dans le service et placés sous sa responsabilité ;
- les autorisations d'absence et de congés annuels des personnels placés sous son autorité ;
- les vérifications et constatations de la réalité du service fait.
- les conventions de stage et d'accueil dans le service.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission au recteur de l'académie de Toulouse, chancelier des universités . Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégrant ou du délégataire.

Article 3 :

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 4 :

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux du DPLPS et sur le site internet de l'université.

Article 5 :

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 12 février 2020

Le délégrant,



Jean-Marc Broto



La délégataire,



Patrice Bernouin